

SANTÉ

La commission des Affaires sociales de l'Assemblée examine un millier d'amendements au projet de loi « hôpital, patients, santé et territoires ».

Loi Bachelot : l'Assemblée s'attaque aux déserts médicaux

La question brûlante des zones mal pourvues en médecins devrait être au centre des débats lors de l'examen de la loi « hôpital, patients, santé et territoires » à l'Assemblée nationale à partir de mardi prochain. La commission des Affaires sociales a débuté hier l'examen des amendements au texte défendu par la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot. « *Près d'un millier d'amendements ont été déposés, explique Jean-Marie Rolland (UMP), rapporteur du projet de loi. La démographie médicale est l'un des grands thèmes qui émergent, quelle que soit la couleur politique des parlementaires.* »

Alors que la négociation entre syndicats de médecins et assurance-maladie achoppe sur ce point, les députés proposeront des mesures incitatives mais aussi coercitives pour tenter de remédier au problème. « *Il ne faut pas hésiter à limiter les installations dans les zones denses* », estime la députée PS

d'Indre-et-Loire Marisol Touraine, qui dénonce « *un texte qui ne répond absolument pas aux défis que rencontre le système de santé aujourd'hui* ». Le gouvernement lui-même menace de taxer les médecins refusant de consacrer une partie de leur temps aux zones sous-dotées si les négociations n'aboutissent pas (« Les Echos » du 26 janvier).

Gouvernance de l'hôpital

Autre sujet de prédilection des élus : la gouvernance des hôpitaux, que le projet de loi veut réformer en faisant du directeur de l'établissement son vrai « patron ». « *Il faudra trouver un juste équilibre entre le renforcement du pouvoir du directeur et la participation des médecins* », résume Jean-Marie Rolland. Certains parlementaires vont aussi défendre la place des élus locaux dans les organes de direction de l'hôpital. Le conseil d'administration actuel va être remplacé par un directoire, véritable organe de décision, et un

conseil de surveillance, cantonné à des fonctions de contrôle et dont le président ne sera plus obligatoirement le maire de la commune. Des amendements présentés par Yves Bur (UMP) préconisent un élargissement de ce conseil, afin qu'il comprenne plus d'élus locaux et plus de représentants du personnel médical et non médical.

La majorité profite aussi de ce texte pour tenter de faire voter des mesures de santé publique. Neuf députés UMP demandent ainsi d'interdire la publicité pour les produits alimentaires gras ou sucrés à la radio et à la télévision pendant les émissions pour enfants. Autre proposition : prohiber la vente d'alcool dans les discothèques durant les deux heures qui précèdent leur fermeture, afin de lutter contre les accidents de la route.

VINCENT COLLEN

Retrouvez le projet de loi sur www.lesechos.fr/documents